

Chères adhérentes, chers adhérents,

A l'heure où certains d'entre vous s'interrogent sur le montant de leurs cotisations mutualistes ou sont interpellés par un débat très politique qui voudrait remettre en cause l'existence même des mutuelles, nous avons souhaité vous apporter quelques explications et rappeler que si depuis 1945 notre société a beaucoup évolué, les mutuelles, votre mutuelle, n'ont eu de cesse de vous accompagner dans cette transformation pour que personne ne soit laissé de côté.

Depuis 20 ans, nous connaissons une accélération du vieillissement de la population, de l'augmentation des pathologies chroniques mais aussi des progrès de la médecine. De ce fait, les dépenses de santé des Français sont passées de 110 à 208 milliards € et avec elles, les cotisations sociales et les cotisations à votre mutuelle ont dû augmenter, sans déroger à l'esprit qui a présidé à la création de la Sécurité Sociale.

Cette création a été une victoire de la solidarité en étendant les principes mutualistes à la nation tout entière pour disposer d'une protection contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse.

Pour autant, ses fondateurs ont fait le choix de ne pas rembourser l'intégralité des dépenses de soins. Ce sont les mutuelles qui, dans un cadre solidaire, ont couvert ces dépenses pour éviter de faire peser sur les plus malades des frais parfois insupportables. Sans questionnaire de santé, refusant de fixer les tarifs en fonction de l'état de santé des adhérents, elles ont participé à la création de notre modèle social qui nous permet aujourd'hui de bénéficier du reste à charge le plus faible d'Europe. Ce modèle repose sur deux piliers indissociables et efficaces : la Sécurité Sociale et les mutuelles qui pour leur part autorisent la liberté de choix, une personnalisation des garanties, l'accès à des services de soins et d'accompagnement sur tout le territoire. Aujourd'hui comme hier, les mutuelles s'organisent pour maintenir ce reste à charge au niveau le plus bas afin de faire face à deux contraintes qui pèsent toujours plus sur leurs adhérents :

- un désengagement progressif de la Sécurité sociale faute de financements suffisants : non-revalorisation des tarifs en dentaire et en optique, diminutions de remboursements de médicaments et de soins décidées par les gouvernement successifs, création des dépassements d'honoraires en 1980 par la sécurité sociale et les médecins, non pris en charge par la sécurité sociale, non prise en compte des coûts liés à la perte d'autonomie des seniors ;
- une taxation croissante des contrats des mutuelles, là où d'autres pays européens se refusent à le faire parce que la santé est un bien essentiel. 1,75% de taxe sur les contrats en 1999, plus de 15% aujourd'hui, soit près de 5,5 milliards € par an que les mutuelles reversent à l'Etat.

Pour amortir cette double contrainte et pour répondre à de nouveaux défis pour leurs adhérents, auxquels s'ajoutent une crise sanitaire et un choc environnemental inédits, les mutuelles proposent des solutions innovantes : création et extension du tiers payant, promotion et mise en œuvre de la téléconsultation, d'actions de prévention, de campagnes de vaccination, de programmes « sport-santé »... Et pour faire face à la question jamais réglée de la dépendance, les mutuelles avancent des propositions, sans réponse des pouvoirs publics.

Parallèlement, le mouvement mutualiste développe sur tout le territoire un réseau de services pour tous avec 2 800 centres dentaires, médicaux, d'optique, hôpitaux, crèches et Ehpad, étant ainsi un acteur majeur de notre système de soins.

Aujourd'hui, une campagne de communication – pour ne pas dire de désinformation – voudrait faire croire que la disparition des mutuelles serait la solution à tous les problèmes. Cette idée simpliste est déconnectée des problèmes des Français en santé : avoir un médecin traitant, pouvoir consulter un spécialiste dans des délais raisonnables, faire face à la prise en charge d'un proche en perte d'autonomie.

En rompant avec l'universalisme de l'accès au système de santé et la liberté des patients comme des professionnels de santé, la traduction concrète de cette fausse promesse aboutirait à la mise en place d'une santé « à l'anglaise » à deux vitesses où seuls les plus aisés pourraient choisir leurs médecins, avec un rendez-vous plus rapidement en contrepartie d'honoraires libres.

Pour autant, conscients que la cotisation mutualiste est une charge importante, et que des enjeux essentiels pour notre système de santé sont encore devant nous, nous pensons qu'avec vous et tous les acteurs de la santé nous devons trouver des solutions pour mettre en place de nouvelles solidarités permettant d'accéder à une couverture santé de qualité et de créer une protection sociable durable, dans le respect de l'esprit de 1945 qui voulait la complémentarité de l'action publique et de l'initiative privée.

Evolution des cotisations et des prestations pour 2022

Le Conseil d'administration a décidé (en dépit de la décision du Gouvernement de maintenir les taxes), de continuer à faire profiter les adhérents et leur portefeuille en n'augmentant que très modérément (1%) les cotisations sur l'exercice 2022. Rappel : les cotisations pour la Section Santé Rouvray sont calculées en fonction des revenus.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'améliorer certaines garanties pour la Section Santé Rouvray à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Participation aux dépassements d'honoraires chirurgie en OPTAM passe à 200 % (pas de changement pour hors OPTAM),
- Instauration d'une participation aux dépassements d'honoraires d'anesthésie : 170 % en OPTAM et 150 % hors OPTAM,
- Forfait hébergement cure thermale passe à 150 € (au lieu de 100 €).

Nota : pas de changement de garanties pour tous les autres contrats.

Communication des ratios annuels 2020

- Ratio entre les frais de gestion et le montant des cotisations : 10,70 %
- Ratio entre le montant des prestations et le montant des cotisations : 78,60 %

Votre espace personnel sur le site de la mutuelle

Le processus le plus rapide et le plus sûr pour faire parvenir à la mutuelle vos documents est Internet via votre espace personnel sur le site « lfie.synergie-mutuelles.fr »

Moyen mnémotechnique pour s'en rappeler : **lfie** = la **fr**aternelle **inter** **e**ntreprises

Ou bien à partir de la page d'accueil du site de notre mutuelle : www.fraternelle-interentreprises.fr

Pour toute précision ou pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez téléphoner à notre salariée, Sandrine, au 02 32 95 11 49.

La Fraternelle vous remercie de votre attention.

Bonne année 2022, prenez soin de vous !



mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité – Siren 302 999 115

225 avenue Charles de Gaulle 92528 Neuilly sur Seine Cedex

Tél. : 02 32 95 11 49

Mél. : contact@fraternelle-interentreprises.fr – www.fraternelle-interentreprises.fr